

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-11-10-1

Séance du vendredi 17 octobre 2008

### **PROGRAMME F027 PLAN DE REVITALISATION DE L'ÉCONOMIE DANS LE HAUT-RHIN LANGUE ET CULTURE REGIONALES – SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SITES BILINGUES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° 2007/I-8<sup>e</sup>/05 du 14 décembre 2006, relative au B.P. 2007 « Programme Langue et Culture Régionales 2007 »,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général

VU la délibération n° 2006/III-8<sup>e</sup>/10 du Conseil Général du 23 juin 2006 fixant le programme F027 – Plan de revitalisation – soutien au développement de nouveaux sites bilingues,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve pour un montant forfaitaire de 30 000 € la première opération de subvention d'investissement scolaire (programme F027 soutien au développement de sites bilingues) de 2008 au bénéfice de la commune de Sierentz pour une salle de classe destinée à la voie bilingue lors de l'extension de l'école.

- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 28 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué



Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions